

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 1/2019

le 6 février 2019

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2018.

1003-ADM-1901-PAD-rc-Comm01-Motions\_et\_postulats.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2018.

1. **Motion de M. Daniel Krähenbühl (PRD)** « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

La motion de M. D. Krähenbühl sera examinée à l'aune de l'évolution des installations mise à disposition sur le territoire communal depuis le dépôt de la motion et une réponse de la Municipalité sera déposée durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019

2. **Motion de M. Guy Chervet (PLR)** « La propriété est aussi une responsabilité » (prise en considération le 15 février 2012).

L'établissement d'un bilan de santé des immeubles avec la méthode EPIQR s'est terminé en décembre 2018. Un certificat énergétique des bâtiments CECB a également été effectué sur l'ensemble des immeubles locatifs du parc immobilier de la ville. L'analyse fine des résultats et leur mise en perspectives avec un scénario de rénovation et des incidences financières sur le patrimoine financier est en cours. Après analyse des résultats, un préavis sera déposé au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

3. **Motion de Mme Christiane Rithener (PS)** « Une politique de logement proactive » (prise en considération le 4 février 2015).

Le nouveau Plan général d'affectation a été déposé pour validation à l'Etat de Vaud et attend la validation du Conseil d'Etat dans le 1er semestre 2019. La Municipalité présentera une réponse à la motion une fois le nouveau PGA en vigueur.



021 977 01 11

021 977 01 15

greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch

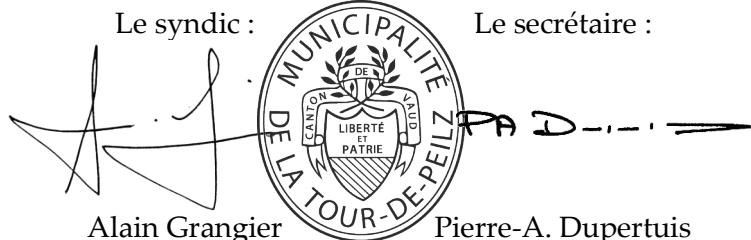
Motions ou postulats en cours de traitement conformément au délai de réponse d'une année imparti à la Municipalité :

- **Postulat de Mme Geneviève Pasche (LV)** « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune » (renvoi à la Municipalité le 5 septembre 2018).
- **Motion de M. François Vodoz (HP)** « Modification de l'art. 5 du Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 23 septembre 1987 (dans sa version du 4 décembre 1996) » (Renvoyé à la Municipalité le 31 octobre 2018).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 17 décembre 2018



021 977 01 11

021 977 01 15

greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch